

DECISION N°2024-46/CP

OBJET :

**ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LE
PERSONNEL MUNICIPAL À L'OCCASION
DE LA FÊTE DES MÈRES 2024.**

**1. Commande publique
2. Marchés public**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Vu l'offre faite par la société ILLICADO.

DECIDE

Article 1 : Un marché pour l'achat de 490 cartes cadeaux d'une valeur de 25 euros chacune destinées au personnel municipal à l'occasion de la fête des mères 2024 sera signé par mes soins avec la société ILLICADO située au 78 bis rue de la Gare 59170 CROIX.

Article 2 : Le montant de la consultation est fixé à 12 250 euros TTC.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa notification et expirera jusqu'au délai de reprise des cartes non utilisées le cas échéant.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 21/03/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

